

Des pêcheurs pour l'avenir: attirer une nouvelle génération de main-d'œuvre dans l'industrie de la pêche et créer des emplois dans les collectivités côtières

2019/2161(INI) - 05/07/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Manuel PIZARRO (S&D, PT) sur le thème «Pêcheurs de l'avenir: attirer une nouvelle génération de travailleurs dans le secteur de la pêche et créer des emplois dans les communautés côtières».

Le secteur de la pêche, y compris l'aquaculture, est une source importante d'emplois et de revenus pour la subsistance de 10 à 12% de la population mondiale, selon la FAO. Selon les estimations, environ 140 millions d'emplois supplémentaires sont liés au reste de la chaîne de valeur de la pêche, en particulier à la transformation et à la vente des produits de la pêche. Les dernières données d'Eurostat indiquent que l'industrie de la pêche de l'Union européenne employait, en 2017, quelque 180.000 personnes au total, dont un tiers environ dans le sous-secteur de l'aquaculture.

Le présent rapport d'initiative vise à traiter les questions liées à l'emploi dans le secteur de la pêche, notamment le renouvellement générationnel des pêcheurs. Il formule les recommandations suivantes :

Améliorer l'information et dresser un meilleur profil de la population active dans le secteur de la pêche

Le rapport suggère d'améliorer la **représentation statistique des emplois** dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et dans le reste de la chaîne de valeur, en particulier pour déterminer le niveau de formation et la pyramide des âges, ainsi que son évolution dans le temps.

En vue de mettre en œuvre l'un des trois piliers de la durabilité préconisés dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP), à savoir le pilier social, les députés réaffirment que de **meilleures connaissances scientifiques**, fondées sur des données fiables, mises à jour, et recueillies de manière homogène et dans tous les États membres, sont essentielles pour gérer et suivre l'évolution sociale du secteur, en particulier celle de l'emploi.

Améliorer les conditions de travail et la vie à bord afin de renforcer la sécurité

Même si les conditions de sécurité à bord se sont améliorées, en particulier sur les plus grands navires, le nombre d'incidents et d'accidents enregistrés par l'AESM en 2018 a augmenté de 40% par rapport à l'année précédente, bien que le nombre de décès tende à diminuer.

Le rapport souligne que l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs, y compris par de **meilleures conditions de travail et de sécurité**, est l'un des éléments qui permettra de promouvoir l'emploi et le développement des communautés côtières, d'attirer les jeunes et d'assurer le renouvellement générationnel indispensable à la survie de cette activité. Les députés demandent à la Commission et aux États membres de veiller à ce que les navires de pêche, quelle que soit leur taille, bénéficient des meilleures conditions de sécurité, de travail et de vie à bord.

Les États membres sont invités à ratifier la convention C188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) afin de **garantir des conditions équitables entre les entreprises de pêche du monde entier**, en

particulier au vu de la dimension internationale du secteur de la pêche. Les députés soulignent également la nécessité de prendre en considération la pénibilité du travail des pêcheurs, par exemple en garantissant le droit à une pension anticipée par rapport au travailleur moyen sans être pénalisés.

Améliorer la formation et veiller à ce qu'elle soit reconnue au niveau de l'Union

Le rapport insiste sur la nécessité d'harmoniser et d'homologuer les exigences et les procédures de formation dans les domaines halieutique et nautique au niveau de l'Union, ainsi que les procédures et les dispositions en matière d'embarquement. Il souligne la nécessité **d'homologuer les systèmes de formation et de certification des pêcheurs** au niveau de l'Union et de les rendre conformes aux exigences des conventions STCW et STCW-F.

Les députés rappellent que la **reconnaissance mutuelle des qualifications et des certificats de sécurité maritime** au sein de l'Union accroîtra la mobilité du personnel et rendra les professions maritimes plus attrayantes aux yeux des jeunes générations. Les États membres sont invités à établir des bases communes pour un système standardisé de formation et de certification des différentes catégories de pêcheurs, qui permettraient la reconnaissance rapide, au niveau européen, de la certification obtenue dans un État membre donné.

Garantir l'égalité des genres dans l'accès à l'emploi et au développement de ce secteur

Même si les données statistiques disponibles indiquent que les femmes ne représentent que 12% des personnes employées dans l'activité productive de la pêche, de nombreux navires, en particulier les petits navires de pêche côtière, sont exploités en tant que petites entreprises familiales dans lesquelles tout le soutien logistique et administratif nécessaire est souvent fourni de manière informelle par des femmes.

Les députés estiment que le rôle des femmes dans le secteur de la pêche doit être reconnu, dûment rémunéré et pris en compte économiquement et socialement. Ils demandent à la Commission de lancer des initiatives visant à reconnaître le travail des femmes dans le secteur de la pêche et à garantir une **rémunération équitable** entre les hommes et les femmes.

Promouvoir la profession de pêcheur et le renouvellement générationnel du secteur

Le rapport souligne la nécessité d'assurer la continuité de l'activité de pêche, non seulement par le renouvellement des générations nécessaire, mais aussi par une **plus grande reconnaissance sociale de l'activité** et de son importance pour l'approvisionnement durable des Européens en aliments sains provenant d'habitats respectueux de l'environnement. Selon les députés, la promotion de normes élevées de durabilité environnementale et économique dans le secteur de la pêche est essentielle pour attirer une nouvelle génération de pêcheurs et offrir une stabilité économique à long terme dans ce secteur.

Les députés relèvent que les formations destinées aux pêcheurs permettront de créer une main-d'œuvre plus attentive et plus ouverte aux changements de comportement, tels que la transmission numérique des données ou la participation à la collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur la pêche et l'environnement.

Le rapport se félicite du fait que le nouveau [FEAMP 2021-2027](#) encouragera et facilitera le soutien aux jeunes pêcheurs lorsqu'ils acquièrent pour la première fois un navire de pêche ou une entreprise de pêche. Il souligne la nécessité d'attirer les jeunes non seulement vers les activités de pêche en mer, mais aussi vers la gestion des entreprises de pêche et d'aquaculture, de manière assurer le renouvellement des générations dans l'ensemble du secteur.